

MASTER

DROIT PUBLIC DES AFFAIRES

PARCOURS DROIT PUBLIC DES

ACTIVITES ECONOMIQUES

2022 - 2023

ous la direction de Messieurs les Professeurs Stéphane de La Rosa et Simon Gilbert

SOMMAIRE

PRESENTATION DES ETUDES DE MASTER EN DROIT	3
GENERALITES ET OBJECTIFS	4
CONDITIONS D'INSCRIPTION	5
ENSEIGNEMENTS.....	8
PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS – MASTER 1 - SEMESTRE 1	9
PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS - MASTER 1 - SEMESTRE 2.....	10
PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS - MASTER 2 - SEMESTRE 1.....	11
PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS - MASTER 2 - SEMESTRE 2.....	12
ENSEIGNANTS DU M2 – 1^{er} semestre	13
ENSEIGNANTS DU M2 – 2d semestre	14
RÈGLES GÉNÉRALES APPLICABLES AU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET AUX EXAMENS	15
RÈGLES SPÉCIFIQUES APPLICABLES AU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET AUX EXAMENS EN M1	17
RÈGLES SPÉCIFIQUES APPLICABLES AU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET AUX EXAMENS EN M2	20
CONTACTS.....	23

PRESENTATION DES ETUDES DE MASTER EN DROIT

Le diplôme de master sanctionne l'acquisition, après la Licence, de 120 crédits européens. Il se subdivise en M 1 et en M 2. C'est au niveau du M 2 que les étudiants se spécialisent après un M 1 plus généraliste, mais comprenant déjà des options spécifiques préparant aux parcours du M 2.

Le Master en droit à la Faculté de Droit de Paris-Est Créteil se subdivise en différentes mentions comportant chacune différents parcours. Chacun d'eux a pour objectif de fournir une formation pré-professionnelle ou de recherche aux étudiants titulaires du M 1. Elle permet également aux personnes déjà engagées dans la vie professionnelle de mettre à jour ou de perfectionner les connaissances acquises lorsqu'elles entrent dans le cadre de la formation permanente.

Le master « Droit public des affaires » et l'ensemble de ses trois parcours est adossé au laboratoire de recherche Marchés, Institutions, Libertés (MIL), qui rassemble de nombreux enseignants-chercheurs de la Faculté de droit. (v. le site internet : <https://mil.u-pec.fr/>).

L'Etat peut accorder une aide aux étudiants non-salariés sous forme d'allocations de 3^{ème} cycle. Leur nombre est toutefois très faible et ne correspond pas aux besoins réels.

Les étudiants des Master 1 et 2 Droit public des affaires **sont éligibles à l'attribution d'une bourse du Fonds Etienne Fatôme**. L'attribution de cette bourse repose sur une appréciation globale de la situation des personnes qui sollicitent l'aide du Fonds, c'est à dire tenant compte de leurs ressources et de leurs besoins particuliers, d'une part, mais aussi de leurs mérites académiques et de leur projet professionnel, d'autre part. Les candidatures doivent être adressées au Fonds Etienne Fatôme **le 5 juillet 2022 au plus tard**, via le formulaire en ligne sur le site <https://www.fondsetiennefatome.org>."

Les candidats engagés dans la vie professionnelle et tout adulte en reprise d'études (après un arrêt d'au moins deux ans) peuvent bénéficier d'une aide financière (Fongecif, Assedic) (contacter le service formation continue de la Faculté au 01 56 72 60 63 ou à formpro@u-pec.fr). Il peut être procédé à la validation des acquis de l'expérience (VAE) après étude du dossier. Le dossier de demande doit être déposé auprès de la commission de validation de l'Université.

La connaissance d'une langue étrangère est une condition de validation du Master.

OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION

Le Master de Droit public des Affaires propose aux étudiants une formation complète tournée vers les savoirs et les savoirs faire juridiques, requis dans de nombreux champs d'activités qui mobilisent le droit public et la mise en œuvre du droit public. L'année de master I offre des enseignements centrés sur les fondamentaux du droit public, avec une orientation sur ses applications concrètes et la possibilité d'approfondir des spécialités par le jeu des options. Au niveau master II, trois parcours sont proposés : droit de la régulation et des contrats publics (DRCP), droit public des activités économiques (DPA) et carrière juridique et affaires publics (CJA). Depuis 2020, la sélection est essentiellement réalisée au niveau M1, toutefois l'admission en M1 n'emporte la possibilité d'être admis automatiquement en M2.

Parmi ces parcours, le parcours de **master II droit public des activités économiques** (DPA), objet de la présente maquette, a pour objectif principal d'initier les étudiants à la recherche juridique (la réalisation d'un véritable mémoire de recherche étant impérative), tout en approfondissant des savoirs faire dans les branches du droit fréquemment mobilisées dans les activités professionnelles (contrats publics, droit de la régulation, droit de la concurrence, droit de l'urbanisme, droit de l'environnement). La valeur ajoutée de la formation tient à la combinaison de cours à la fois théoriques et pratiques, qui couvrent toute la diversité des champs du droit public appliqués aux besoins des collectivités et à la vie des affaires.

La formation prépare à l'exercice de professions aussi diverses qu'enseignant-chercheur (Université, CNRS etc.), avocat, juge ou juriste au sein de structures publiques (collectivités territoriales), parapubliques ou privées.

La formation est dispensée par des enseignants, universitaires et praticiens reconnus pour leur expertise dans le domaine du droit public des activités économiques. Elle est associée à plusieurs événements au cours de l'année académique (rencontres avec des magistrats, des juristes d'entreprise, des avocats). Une association d'étudiants promeut également la vie du master en organisant des rencontres (<https://www.linkedin.com/groups/8417926/>)

La formation permet d'assurer un suivi individuel des étudiants, grâce à une relation personnalisée entre les enseignants et les étudiants.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

En ce qui concerne la formation initiale, l'admission en M1 comme en M2 se fait sur dossier. L'admission directe en M2 en provenance d'un autre établissement est possible, mais uniquement sur dossier. Un niveau satisfaisant et régulier sur les matières fondamentales (du droit et du droit public en particulier) est requis.

En ce qui concerne l'admission en formation continue, les candidats sont sélectionnés sur dossier (parcours universitaire et professionnel) et après entretien éventuel de motivation avec les responsables de la filière.

Les candidatures se font en ligne à partir de la plateforme e-candidat : <https://candidatures.u-pec.fr/ecandidat/#!accueilView> .

Les candidats doivent déposer leur candidature via la plateforme E-Candidats à partir du 17 mai 2021. Les dossiers de candidature sont constitués en ligne uniquement. Aucun dossier physique ne sera faire objet d'une étude. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 3 juin 2022.

1. Les prérequis

Les candidats au M1 doivent être titulaires d'une Licence 3 en droit ou d'un diplôme français ou étranger jugé équivalent ou justifier d'une expérience professionnelle équivalente. La sélection à l'entrée du M1 se fait sur dossier, au regard des résultats obtenus en licence. **Un bon niveau sur l'ensemble du cursus de licence est requis, d'autant plus que la sélection se fait désormais au niveau M1.** Les candidats au M2 doivent être titulaires d'un Master 1 en droit ou d'un diplôme français ou étranger jugé équivalent ou justifier d'une expérience professionnelle équivalente. Un niveau satisfaisant dans l'ensemble des matières fondamentales du droit est requis pour intégrer le M2.

La demande d'équivalence est examinée au vu d'un dossier par une commission des équivalences. Elle est déposée auprès du gestionnaire administratif des équivalences.

Le candidat peut être soumis par la commission à une ou plusieurs épreuves de contrôle afin de vérifier le niveau de ses connaissances.

Le dossier d'équivalence doit comprendre :

- un curriculum vitae complet et précis (mentionnant l'expérience professionnelle éventuelle) ;
- une liste des titres universitaires avec indication des diplômes (titres, lieux et dates d'obtention, mention) ;
- une lettre de motivation comportant un exposé précis et concis (une page) sur la carrière envisagée et les motifs de la demande ;
- une photocopie des diplômes obtenus.

Une décision favorable intervenue en matière d'équivalence ne préjuge pas de la décision concernant l'autorisation d'inscription. Il est tenu compte, le cas échéant, de la validation des acquis professionnels.

2. L'autorisation d'inscription en M2

Les candidats recevront par mail une confirmation de leur admission, à partir de la plateforme e-candidat. Cette information est transmise au plus tard avant la mi-juillet de l'année d'inscription. Trois situations sont possibles :

- Autorisation d'inscription : le candidat peut alors engager une inscription administrative ;
- Refus d'inscription motivé : le candidat ne peut s'inscrire, s'il le juge nécessaire il peut adresser aux responsables du master un recours gracieux – étant précisé que les demandes d'inscription sont au préalable examinées avec soin et qu'un niveau satisfaisant est requis tout au long de la scolarité pour intégrer le M2.
- Liste complémentaire : le dossier présente des fragilités, il fait l'objet d'un réexamen durant la première quinzaine de septembre, à défaut de réponse la candidature doit être considérée comme rejetée.

Les responsables du parcours du master se réservent la possibilité d'organiser des entretiens de sélection avec les candidats, afin de vérifier le niveau des connaissances et la motivation.

Les effectifs sont limités au maximum à 25 étudiants par parcours.

3. L'inscription universitaire

Elle peut être effectuée dès la réception de l'autorisation d'inscription. La procédure se déroule en deux temps :

- inscription administrative avant la mi-septembre à l'Université de Paris Est Créteil Val-de-Marne, avenue du Général de Gaulle, 94000 Créteil.

- inscription pédagogique à la Faculté de droit, 83-85 avenue du Général de Gaulle 94000 Créteil, dans les 10 jours de l'inscription administrative.

L'inscription pédagogique ne peut être prise que dans un seul parcours au sein de la mention du Master, par année universitaire.

TRES IMPORTANT : Dès que l'étudiant reçoit son autorisation d'inscription, il est tenu à une obligation d'assiduité aux cours. L'inscription administrative, qui porte sur le choix définitif des matières, peut intervenir de manière décalée par rapport au début des cours.

ENSEIGNEMENTS

Une réunion générale d'information est organisée en début d'année pour présenter le programme des différents enseignements et le régime des examens. La présence à cette réunion est obligatoire. Les enseignements sont assurés par les Professeurs, Professeurs associés, Professeurs invités et Maîtres de conférences. Ils se composent de cours et de séminaires permettant d'assurer un contrôle continu. L'assistance aux séminaires est obligatoire¹.

Les cours et séminaires ont lieu à la Faculté de Droit, au 83-85 avenue du Général de Gaulle, 94000 Créteil.

En M2, les enseignements débutent mi-septembre et se terminent en principe mi-avril. Le détail du planning est affiché dans la vitrine du M 2 au rez-de-chaussée de la Faculté et sur l'interface en ligne du planning : <https://ade.u-pec.fr/direct/>

Les enseignements du M1 sont communs aux 3 parcours du master mention Droit public des affaires. En M2, un certain nombre d'enseignements sont mutualisés, parfois avec d'autres mentions de master.

¹ Les dispenses d'assiduité ne sont accordées qu'à titre tout à fait exceptionnel : obligations personnelles très contraignantes, grave maladie, études parallèles. La demande de dispense et les pièces justificatives doivent être déposées avec le carton d'inscription pédagogique à la scolarité de la Faculté avant la fin du 1^{er} trimestre de l'année universitaire. Après ce terme, les dispenses ne seront pas accordées, sauf en cas de force majeure. Au-delà du 31 janvier de l'année en cours, les demandes de dispense ne seront plus recevables.

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS – MASTER 1 - SEMESTRE 1

UE 1 : Unité principale

2 matières au choix parmi celles ci-dessous	CM 33 H + TD	14 ECTS
Droit public économique Contentieux constitutionnel Histoire des idées politiques jusqu'à la Révolution Système juridique et contentieux de l'Union européenne	33 H chacune	7 ECTS chacune

UE 2 : Unité dominante

2 matières au choix parmi celles ci-dessous + anglais obligatoire	CM 33 H	10 ECTS
Droit des collectivités territoriales Méthodologie des concours administratifs L'une des matières non suivies en UE1	33 H chacune	3 ECTS chacune
Anglais		4 ECTS

UE 3 : Unité complémentaire

2 matières au choix parmi celles-ci-dessous	CM 33 H	6 ECTS
Nationalité et condition des étrangers Droit économique international Droit de la santé I (organisation du système de santé) Droit de l'urbanisme et aménagement de l'espace Droit des collectivités territoriales Droit de la concurrence Droit de la Convention européenne des droits de l'homme Droit international approfondi Contentieux constitutionnel Droit public économique Système juridique de l'Union européenne et contentieux de l'UE Fiscalité des entreprises I (Les grands principes de la fiscalité et la détermination du résultat imposable) Histoire des idées politiques jusqu'à la Révolution Méthodologie des épreuves juridiques de concours administratifs		3 ECTS chacune

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS - MASTER 1 - SEMESTRE 2

UE 1 :

2 matières à choisir parmi celles-ci-dessous	CM 33 H + TD	14ECTS
Droit des contrats publics Droit de la fonction publique Droit du marché intérieur Droit de l'environnement	33 h chacune	7 ECTS chacune

UE 2 :

2 matières à choisir parmi les 3 ci-dessous + anglais obligatoire	CM 33 H	10 ECTS
L'une des matières non suivies en UE1 Théorie du droit et argumentation juridique Economie européenne et internationale (24h) Grands systèmes de droit contemporains Marché intérieur Histoire des idées politiques depuis la Révolution	33 H chacune	3 ECTS chacune
Anglais	33 H	4 ECTS

UE3 :

2 matières au choix parmi celles ci-dessous	CM 33 h	6 ECTS
Théorie du droit et argumentation juridique Droit de la santé II (droit médical et hospitalier) Droit du secteur sanitaire et social Droit de l'environnement Histoire des idées politiques depuis la Révolution Economie européenne et internationale (24 h) Procédures fiscales II (le contentieux fiscal) Politiques européennes Droit du marché intérieur Grands systèmes de droit contemporains Droit de la protection sociale Droit de la fonction publique Droit des contrats publics	33 chacune	3 ECTS chacune

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS - MASTER 2 - SEMESTRE 1

UE 1 : Fondements du droit public des affaires (I)

3 matières obligatoires		14 ECTS
Théorie générale des contrats publics	20 H	4 ECTS
Principes fondamentaux du droit économique et de la régulation	30 H	6 ECTS
Droit administratif européen	20 H	4 ECTS

UE 2 : Environnement et techniques du droit public des activités économiques (I)

3 matières obligatoires		9 ECTS
Droit et pratique de la régulation des marchés	15 H	3 ECTS
Droit européen des contrats publics	15 H	3 ECTS
Droit de l'action économique des collectivités territoriales (aides d'Etat locales)	15 H	3 ECTS

UE 3 : Ouverture et spécialisation (I)

1 matière parmi celles-ci-dessous, + Anglais obligatoire		7 ECTS
Finances publiques	15 h chacune	2 ECTS
Droit de l'environnement (assuré début janvier 2023)		chacune
Droit de l'urbanisme		
Anglais	15 H	3 ECTS
Projet étudiant (valorisation, partenariats professionnels)		2 ECTS

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS - MASTER 2 - SEMESTRE 2

UE 1 : Fondements du droit public des affaires (II)

3 matières obligatoires		12 ECTS
Pratique des contrats publics et techniques d'achats	20 H	4 ECTS
Actualité du droit public des affaires	30 H	4 ECTS
Pratique du droit européen des affaires	20 H	4 ECTS

UE 2 : Environnement et techniques du droit public des activités économiques (II)

3 matières obligatoires		9 ECTS
Droit du commerce international		3 ECTS
Droit de la ville et du développement durable	15 H chacune	3 ECTS
Gestion publique		3 ECTS

UE3 : Ouverture et spécialisation (II)

2 matière parmi celles-ci-dessous + mémoire de recherche		9 ECTS
Finances et fiscalité locales Droit des contentieux publics Droit comparé de la concurrence Droit international et relations économiques	15 H chacune	1 ECTS chacune
Stage et rapport, possibilité de réaliser un mémoire de recherche adossé à la pratique professionnelle		7 ECTS

ENSEIGNANTS DU M2 – 1^{er} semestre

UE 1 :

Intitulés des cours	
Principes fondamentaux du droit économique et de la régulation	M. Martin Morales, Maître de conférences à l'UPEC M. Beligh Nabli, Maître de conférences à l'UPEC
Théorie générale des contrats publics	M. Emmanuel Glaser, avocat à la Cour, Professeur associé à l'UPEC
Droit administratif européen	Mme Lamprini Xenou, Maître de conférences à l'UPEC

UE 2 :

Intitulés des cours	
Droit et pratique de la régulation des marchés	M. Nicolas Ligneul, Maître de conférences à l'UPEC
Droit européen des contrats publics	M. Stéphane de La Rosa, Professeur à l'UPEC
Droit de l'action économique des collectivités territoriales (aides d'Etat locales)	M. Jean Sirinelli, Professeur à l'UPEC ; Mme Laurence Potvin Solis, Professeure à l'UPEC

UE 3 :

Intitulés des cours	
Finances publiques	Fabrice Pezet, Maître de conférences à l'UPEC
Droit de l'urbanisme	M. Xavier de Lesquen, Maître des requêtes au Conseil d'Etat, Professeur associé à l'UPEC
Droit de l'environnement	Mme Manon Altweg Boussac, Professeure à l'UPEC
Anglais	Mme Claire Marzo, Maître de conférences à l'UPEC Cours commun avec THEMIS

ENSEIGNANTS DU M2 – 2d semestre

UE 1 :

Intitulés des cours	
Pratique des contrats publics	M. Emmanuel Glaser, Avocat à la Cour, Professeur associé à l'UPEC
Actualité du droit public des affaires	M. Simon Gilbert, Professeur à l'UEC et Martin Morales, Maître de conférences à l'UPEC
Pratique du droit européen des affaires	M. Stéphane de La Rosa, Professeur à l'UPEC

UE 2 :

Intitulés des cours	
Droit de la ville et du développement durable	M. Olivier Ortega, Avocat Associé, Cabinet LexCity
Droit du commerce international	M. Nicolas Ligneul, Maître de conférences à l'UPEC.
Gestion publique	Mme Aurore Perrin, Magistrat administratif

UE3 :

Intitulés des cours	
Droit comparé de la concurrence	M. Nicolas Ligneul, Maître de conférences à l'UPEC
Finances et fiscalité locales	M. Fabrice Pezet, Maître de à l'UPEC
Droit économique et relations internationales	M. Nicolas Ligneul, Maître de Conférences à l'UPEC
Contentieux publics	M. Xavier de Lesquen
Rédaction et soutenance d'un mémoire de recherche	

RÈGLES GÉNÉRALES APPLICABLES AU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET AUX EXAMENS

Les modalités de contrôle des connaissances correspondent aux modalités générales votées en Conseil de gestion de la Faculté de droit.

1. Le contrôle des connaissances

Les examens portent non seulement sur le programme spécial traité par l'enseignant en cours ou en conférences, mais aussi sur un programme général arrêté par celui-ci.

Tout étudiant défaillant au contrôle continu ou à une épreuve terminale est ajourné.

Il n'est pas possible, en principe, de redoubler, sauf autorisation exceptionnelle du jury de M2 (maladie ou évènement de force majeure).

2. Les mentions

Elles sont attribuées de la façon suivante (décision du CEVU du 5 avril 2004).

Mention Assez Bien	Note moyenne supérieure ou égale à 12 et inférieure à 14
Mention Bien	Note moyenne supérieure ou égale à 14 et inférieure à 16
Mention Très bien	Note moyenne supérieure ou égale à 16

3. Les étudiants handicapés

Certains étudiants atteints d'un handicap ne leur permettant pas de composer dans les conditions d'examen habituelles peuvent bénéficier de certaines conditions particulières lors des examens (cf. circulaire n° 2003-100 du 25 juin 2003) :

- attribution d'une salle particulière ;
- temps de composition majoré d'un tiers ;
- assistance d'un secrétaire écrivant sous la dictée : ce secrétaire, d'un niveau juridique inférieur à celui de l'étudiant, est désigné par le responsable administratif de la Faculté.

Les copies des étudiants handicapés sont jointes aux autres sans signe distinctif et sont corrigées dans les mêmes conditions d'anonymat.

Deux mois au moins avant la date prévue de l'examen, les étudiants handicapés déposent à la scolarité de la Faculté de droit une demande sur papier libre énumérant les mesures dont ils souhaitent bénéficier ainsi qu'un certificat médical. La demande est transmise, pour avis, au directeur du service interuniversitaire de médecine préventive. Le médecin-conseil détermine, en fonction du dossier présenté, les conditions particulières qui seront accordées à l'étudiant.

4. La fraude aux examens

Les fraudes (par exemple : utilisation d'ouvrages non autorisés, de notes de cours, d'antisèches, d'une calculatrice sur laquelle sont enregistrées des cours ou des références non autorisées, l'utilisation d'un portable, le fait de copier sur son voisin ou de faire passer l'épreuve par une autre personne...) ou les tentatives de fraude font l'objet d'une procédure devant la section disciplinaire du Conseil d'administration de l'Université.

Les sanctions prévues sont les suivantes :

1. L'avertissement
2. Le blâme
3. L'exclusion de l'établissement pour une durée maximale de 5 ans
4. L'exclusion définitive de l'établissement
5. L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximale de 5 ans
6. L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Toutes ces sanctions entraînent pour l'étudiant **la nullité de l'épreuve** passée par le candidat et au cours de laquelle la fraude s'est produite. La juridiction disciplinaire peut, en outre, prononcer **la nullité du groupe d'épreuves ou de la session** d'examen ou du concours passé par l'étudiant (D. 13 juillet 1992 modifié, art. 40).

RÈGLES SPÉCIFIQUES APPLICABLES AU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET AUX EXAMENS EN M1

Le contrôle des connaissances a lieu à l'issue de chaque semestre.

Une session de rattrapage du semestre 1 et du semestre 2 est organisée dans les quinze jours qui suivent les résultats de la première session du semestre 2.

Le contrôle des connaissances obéit à un régime applicable à tous les étudiants.

Les sessions d'examens se déroulent pour les deux semestres aux mêmes dates pour les étudiants en régime dérogatoire et pour les étudiants en régime normal.

Notation/Evaluation : Les notes des matières disciplinaires donnant lieu à TD sont constituées pour 50 % de la note de contrôle continu et pour 50 % de la note obtenue à l'examen écrit lors de la première session pour les étudiants en régime normal. Les langues vivantes font l'objet d'un contrôle continu constituant 100% de la note semestrielle.

Contrôle continu : au-delà de deux absences aux TD, l'étudiant est sanctionné par la note de zéro (0/20) au contrôle continu pour l'enseignement concerné. Autrement dit, la note affectée à la matière est la note de l'épreuve terminale divisée par deux.

Lorsqu'il s'agit d'un enseignement exclusivement soumis au régime du contrôle continu (par exemple en langue vivante) ou, au contraire, d'une matière exclusivement soumise au régime d'un examen terminal écrit (par exemple matières d'unités 2 ou 3), l'étudiant est sanctionné par la note de zéro (0/20) dans la matière concernée.

En cas d'absence à une épreuve de l'examen terminal et quel que soit le statut de l'étudiant (régime général ou régime dérogatoire), l'étudiant sera considéré comme défaillant à l'épreuve considérée.

Modalités de contrôle des connaissances en Master 1, semestre 1 :

UE 1 :

Intitulés des cours	1 ^{ère} session Nature des épreuves	2de session Nature des épreuves
Droit public économique Contentieux constitutionnel approfondi Histoire des idées politiques jusqu'à la Révolution Système juridique de l'Union européenne	Ecrit	Ecrit

UE 2 :

Intitulés des cours	1 ^{ère} session Nature des épreuves	2de session Nature des épreuves
Droit des collectivités territoriales Méthodologie des concours administratifs L'une des matières non suivies en UE1	Oral-écrit	Oral
Anglais	Ecrit	Oral

UE 3 :

Intitulés des cours	1 ^{ère} session Nature des épreuves	2de session Nature des épreuves
Nationalité et condition des étrangers Droit économique international Droit de la santé I (organisation du système de santé) Droit de l'urbanisme et aménagement de l'espace Droit des collectivités territoriales Droit de la concurrence Droit de la Convention européenne des droits de l'homme Droit international approfondi Contentieux constitutionnel Droit public économique Système juridique de l'Union européenne et contentieux de l'UE Fiscalité des entreprises I (Les grands principes de la fiscalité et la détermination du résultat imposable) Histoire des idées politiques jusqu'à la Révolution Méthodologie des épreuves juridiques de concours administratifs	Oral-écrit	Oral

Modalités de contrôle des connaissances en Master 1, semestre 2 :

UE 1 :

Intitulés des cours	1 ^{ère} session Nature des épreuves	2de session Nature des épreuves
Droit des contrats publics Droit de la fonction publique Marché intérieur Droit de l'environnement	Ecrit	Ecrit

UE 2 :

Intitulés des cours	1 ^{ère} session Nature des épreuves	2de session Nature des épreuves
L'une des matières non suivies en UE1 Théorie du droit et argumentation juridique Economie européenne et internationale (24h) Grands systèmes de droit contemporain Histoire des idées politiques depuis la Révolution	Oral-écrit	Oral
Anglais	Ecrit	Oral

UE3 :

Intitulés des cours	1 ^{ère} session Nature des épreuves	2de session Nature des épreuves
Droit de la santé II (droit médical et hospitalier) Droit du secteur sanitaire et social Droit de l'environnement Histoire des idées politiques depuis la Révolution Economie européenne et internationale (24 h) Procédures fiscales II (le contentieux fiscal) Politiques européennes Droit du marché intérieur Grands systèmes de droit contemporains Droit de la protection sociale Droit de la fonction publique Droit des contrats publics	Oral-écrit	Oral

RÈGLES SPÉCIFIQUES APPLICABLES AU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET AUX EXAMENS EN M2

Le contrôle des connaissances est fixé par les indications suivantes. Il comporte deux sessions aux dates affichées à la Faculté, en principe, une session en avril, une deuxième session en juin ou septembre. Des épreuves orales ou écrites sont organisées pour chaque matière choisie par l'étudiant. D'autres épreuves sont propres aux parcours recherche ou professionnel.

Le rapport de stage : L'étudiant doit rédiger un rapport de stage portant sur un sujet choisi en accord avec le responsable de la spécialité. Ce rapport de la dimension d'un court mémoire (environ 40 pages), fait l'objet d'une soutenance lors des épreuves orales.

Les rapports de stage **sont soutenus** devant un jury composé d'au moins deux membres **fin juin/début juillet ou avec l'accord du responsable de la spécialité en septembre.**

L'épreuve d'exposé discussion : elle se déroule devant un jury composé d'au moins deux membres et portant sur le programme général du parcours indiqué en début d'année.

Le sujet est donné au candidat une heure avant l'épreuve. Le candidat prépare l'épreuve en lieu clos et sous surveillance et ne dispose que des documents autorisés par le jury.

Modalités de contrôle des connaissances en Master 2, semestre 1 :

UE 1 :

Intitulés des cours		1 ^{ère} et 2 ^{de} session Nature des épreuves
Théorie générale des contrats publics Principes fondamentaux du droit économique et de la régulation Droit administratif européen		Oraux Oraux ou écrits

UE 2 :

Intitulés des cours		1 ^{ère} et 2 ^{de} session Nature des épreuves
Droit de la concurrence et de la régulation des marchés Droit des contrôles financiers Droit matériel des marchés financiers Droit européen et contrats publics Droit de l'action économique des collectivités territoriales		écrits

UE 3 :

Intitulés des cours		1 ^{ère} et 2 ^{de} session Nature des épreuves
Finances publiques Droit de la régulation Droit de l'environnement		Oraux-écrits
Anglais		oraux

Modalités de contrôle des connaissances en Master 2, semestre 2 :

UE 1 : Fondements du droit public des affaires (II)

Intitulés des cours	1 ^{ère} session	2 ^{de} session
Pratique des contrats publics Actualité du droit public des affaires Pratique du droit européen des affaires	Ecrit	Ecrit

UE 2 :

Intitulés des cours		1 ^{ère} et 2 ^{de} session Nature des épreuves
Droit institutionnel des marchés financiers Droit du commerce international Droit comparé de la concurrence		Oraux

UE3 :

Intitulés des cours		1 ^{ère} et 2 ^{de} session Nature des épreuves
Droit international et relations économiques Finances et fiscalité locales Opérations d'aménagement Droit de la ville et développement durable		Oraux-écrits
Rédaction et soutenance d'un mémoire de recherche		Écrit et oral

CONTACTS

UPEC
Faculté de droit
83-85 avenue du Général de Gaulle
94000 Créteil
01 56 72 60 39

Contact des responsables pédagogiques :

M. le Professeur Stéphane de la Rosa,
Stephane.delarosa@u-pec.fr

Contact de la gestionnaire administrative,
domniez@u-pec.fr

Site internet : <http://droit.u-pec.fr>

